

en rapprocher, pour la forme du support, le guéridon qui sert de toilette sur la figure 234; mais c'est à condition d'y opposer à leur tour les tables pliantes disposées devant les convives des figures 241 et 262 et qui font encore partie dans l'Inde de tous les mobiliers de camp. Les cratères bachiques des figures 129 et 133 sont ostensiblement traités d'après l'antique; purement indigènes seraient les auges (fig. 163) et les cruches rondes (fig. 140, 156, etc.), les vases à aumône (fig. 211, etc.) et les aiguères à bec (fig. 244, etc.). A la mode grecque ou romaine sont encore conçus, en dépit de leur nom sanskrit de *dīpa-vrikṣa* (arbre-à-lampe), les hauts lampadaires ou candélabres<sup>(1)</sup> faits d'une seule colonnette et porteurs d'un seul luminaire (fig. 160 a et 179); en revanche, les autels en forme de brûle-parfums (fig. 137, 293-294) rappellent moins notre autel antique que le pyrée iranien; et c'est bien aussi au-dessus de ce dernier que les monnaies nous montrent les rois Koushans, à partir de Kadphisès, étendant leur main droite dans le geste du sacrifice<sup>(2)</sup>.

Tous ces objets, si disparates qu'ils soient, n'épuisent pas la liste de ceux qui rentrent dans la catégorie des arts qu'on est convenu d'appeler décoratifs. Nous aurions encore à étudier le caractère plus ou moins local, plus ou moins exotique, après les meubles, des véhicules (litières et chars, couverts ou non); des armes (arc, lance, épée, hache et massue; casque, bouclier et cuirasse) et des instruments de musique (flûte, luth, harpe, tambourin); des ustensiles (parasols avec ou sans sonnettes, chasse-mouches, éventails, miroir, tablette à écrire) et des outils (scie, faucille, rasoir, charrue); des parures d'homme ou de femme comme des harnachements de cheval et d'éléphant, etc. On devine aisément l'intérêt que présenterait une revue détaillée de tous ces détails pittoresques et le jour qu'elle jetterait sur la civilisation ancienne du pays. Mais à tout prendre, et selon le biais sous lequel on les considère, ce

<sup>(1)</sup> Cf. *Buddha-carita*, V, 44; S. REINACH, *Répert.*, I, p. 127. — <sup>(2)</sup> Cf. GARDNER, pl. XXV-XXVI.